

Bonjour,

Nous sommes parfaitement au courant de la présence du Pr Jean-Bernard Fourtillan au sein des murs de l'hôpital, secteur fermé NASH, qu'il y est retenu contre son gré.

Nous vous informons qu'il est bien évidemment hors de question que le Professeur Fourtillan y demeure plus longtemps sans son consentement.

Nous vous informons qu'il est hors de question que le Professeur Fourtillan y reçoive des traitements médicaux sans son consentement.

Nous vous informons qu'il est hors de question qu'il soit porté atteinte à l'intégrité physique ou à la dignité du Pr Fourtillan, contre son gré.

Nous vous avertissons que toutes les actions de cette nature seront portées à charge du personnel et de la direction de l'hôpital.

Nous vous avertissons que toutes ces actions illégales et aliénantes, notamment en vertu de l'article 432-4 du Code Pénal : "Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public,

agissant dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission, d'ordonner ou d'accomplir arbitrairement un acte attentatoire à la liberté individuelle est puni de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende.

Lorsque l'acte attentatoire consiste en une détention ou une rétention d'une durée de plus de sept jours, la peine est portée à trente ans de réclusion criminelle et à 450 000 euros d'amende." seront retenues contre vous face à des juridictions pénales,

et que vous encourez des peines très lourdes d'emprisonnement et d'amendes.

L'éminent professeur Fourtillan mène des recherches fructueuses contre les maladies neuro-dégénératives, notamment Parkinson et Alzheimer, et il est hors de question de laisser les personnes atteintes de ces maladies dans le désarroi total depuis le début de la cabale menée contre ce professeur depuis quelque temps par une "élite" ayant des hauts intérêts financiers, politiques, mondialistes et surtout crapuleux.

Nous espérons une libération sans délai du Professeur Fourtillan.

Faites circuler cette information auprès du personnel soignant !

Je vous remercie,